

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-15**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance du 17 février 2015, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-15 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes, à savoir :

Modifications particulières :

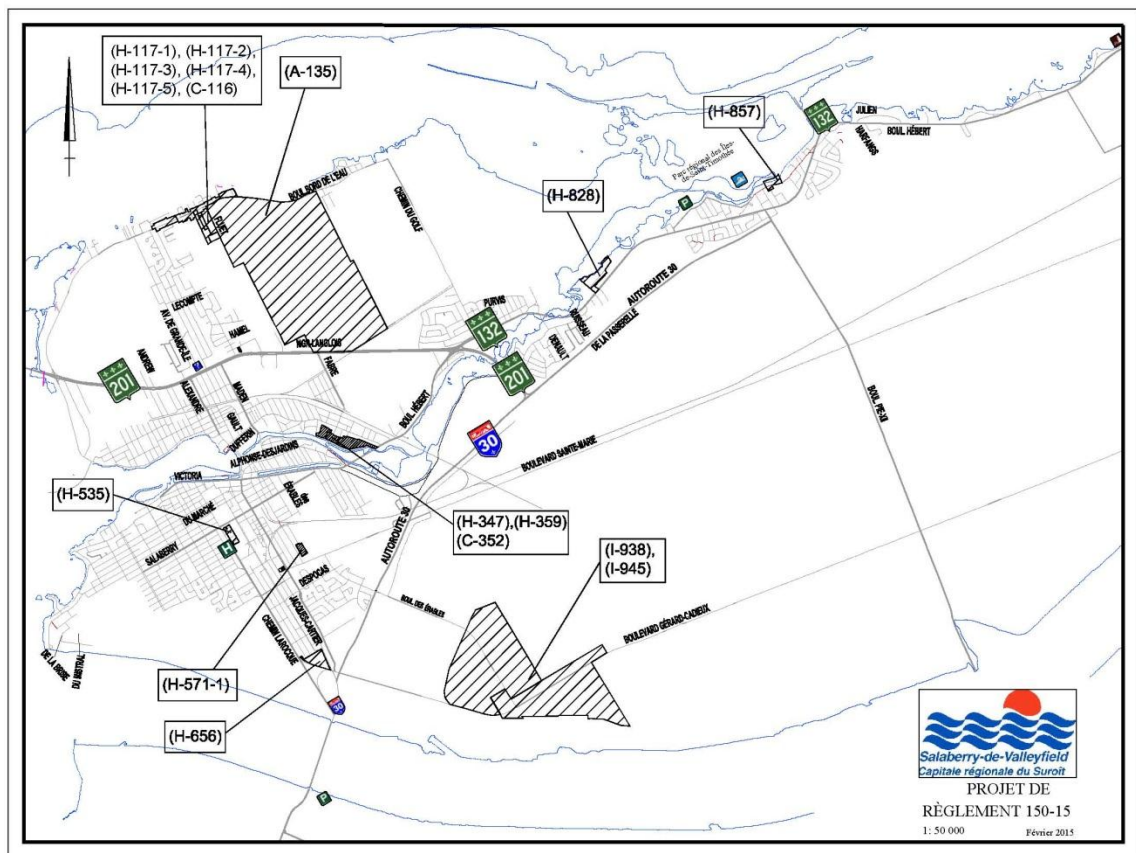
- sur le boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron :
 - agrandir la zone I-945 à même une partie de la zone I-938 afin d'inclure le lot 5 312 719;
 - ajouter une notion de bande tampon obligatoire au pourtour des cours latérales et arrière d'un terrain occupé par un usage i4;
- ajouter l'usage h1c – 24 logements sur 3,5 étages dans la zone H-535, près de l'hôpital;
- créer une nouvelle zone agricole A-135-1 à même un petit îlot déstructuré autour des rues Raymond et Michel-Chartier dans la zone A-135, où les habitations unifamiliales isolées pourront être permises suivant une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- ajouter l'usage c1a (dépanneur) sans restrictions dans la zone C-116, au 1311, boulevard Bord-de-l'Eau;
- créer la zone H-829-2 à même la zone H-828 pour permettre des habitations de 3 à 8 logements sur 3,5 étages, pour la phase III du projet « Habitat 132 »;
- augmenter le nombre de logements permis de 3 à 4 dans la zone H-857 sur la rue Saint-Laurent;
- ajuster les limites de zones et les grilles des zones H-117-1, H-117-2, H-117-3, H-117-4 et H-117-5, suivant le lotissement final sur les rues Fluet et des Dahlias;
- ajouter les habitations de 2 à 4 logements isolées dans la nouvelle zone H-571-1 sur la rue Isabella;
- ajuster les usages de la zone H-656 sur le boulevard Gérard-Cadieux suivant le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) approuvé en 2013, soit des habitations de 2 à 16 logements et des commerces de voisinage en front du boulevard Gérard-Cadieux et du chemin Larocque;
- ajouter les habitations unifamiliales contigües dans les zones H-347 et H-359 (Écoquartier Champlain) et exclure le lot 3 246 765 de la zone C-352 pour l'inclure dans la zone H-351.

Autres modifications :

- À l'article 9.1, préciser la largeur des entrées charretières à 12 m chacune pour les usages autres que résidentiels;
- À l'article 1.2.5, ajuster la définition de « **Hauteur d'un bâtiment** » et celle de « **Rapport espace bâti / terrain** » dans la terminologie, afin d'exclure les cages d'ascenseur du calcul de la hauteur et d'exclure du rapport bâti / terrain les bâtiments accessoires (sauf les garages détachés).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CROQUIS DES ZONES CONCERNÉES

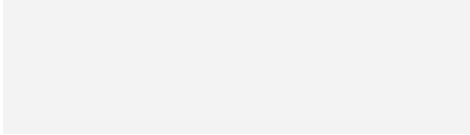


C-116	Zone située dans le secteur du boulevard Bord-de-l'Eau
H-117-1, H-117-2, H-117-3, H-117-4 et H-117-5	Zones situées dans le secteur des rues Fluet et des Dahlias
A-135	Zone située dans le secteur des rues Raymond et Michel-Chartier
H-347, C-352 et H-359	Zones situées dans le secteur de la rue Fabre
H-535	Zone située dans le secteur de la rue Jeanne-Mance
H-571-1	Zone située dans le secteur de la rue Isabella
H-656	Zone située dans le secteur du boulevard Gérard-Cadieux, à l'est de la rue Racicot
H-828	Zone située dans le secteur du boulevard Hébert
H-857	Zone située dans le secteur de la rue Saint-Laurent
I-938 et I-945	Zone située dans le secteur du boulevard des Érables

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars 2015, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 février 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier